

# « RESIDENCE EDEN BLUE »

## COMMUNE DE SAINTE-ANNE

### NOTICE DESCRIPTIVE

---

#### 1- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.

##### 1.1. INFRASTRUCTURE.

###### 1.1.1. Fouilles.

- En trous, rigoles et tranchées.
- Evacuation des déblais excédentaires ; réemploi de la terre végétale.

###### 1.1.2. Fondations.

- En béton armé avec traitement anti-termites selon les règles Antilles en vigueur.
- Type de fondation : Fondations profondes.

##### 1.2 MURS ET OSSATURE.

###### 1.2.1. Murs du sous-sol : Sans objet.

###### 1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux) :

Partie courante, allèges, trumeaux, encadrement des baies :

Nature des matériaux :	Béton.
Epaisseur :	Selon Etude.
Coloris :	au choix de l'Architecte.
Revêtement extérieur :	Imperméabilisation de façade de type I2 en partie courante, renforcement I3 sur les points singuliers selon les normes en vigueur.
Cloisons de doublage :	Sans objet.
Enduit intérieur :	Peinture claire au choix de l'Architecte ou similaire.
Protection d'étanchéité :	Sans objet.
Précaution d'isolation thermique :	Sans objet.

###### 1.2.3. Murs pignons.

Nature des matériaux :	Béton armé.
Epaisseur :	18 cm.
Coloris :	au choix de l'Architecte.
Revêtement extérieur :	Imperméabilisation de façade de type I2 en partie courante, renforcement I3 sur les points singuliers selon les normes en vigueur.
Cloisons de doublage :	Sans objet.
Enduit intérieur :	Peinture claire au choix de l'Architecte ou similaire.
Protection d'étanchéité :	Sans objet.
Précaution d'isolation thermique :	Sans objet.

#### 1.2.4. Murs mitoyens.

Nature des matériaux :	Béton armé.
Epaisseur :	18 cm.
Coloris :	au choix de l'Architecte.
Revêtement extérieur :	Sans objet.
Cloisons de doublage :	Sans objet.
Enduit intérieur :	Peinture claire au choix de l'Architecte ou similaire.
Protection d'étanchéité :	Sans objet.
Précaution d'isolation thermique :	Sans objet.
Précaution d'isolation acoustique :	Sans objet.

#### 1.2.5. Murs extérieurs divers

Nature des matériaux :	Béton
Epaisseur :	de 12 à 20 cm.
Coloris :	au choix de l'Architecte
Revêtement extérieur :	Peinture Imper ou Pliolite - Coloris au choix de l'Architecte
Cloisons de doublage :	Sans objet.
Enduit intérieur :	peinture – coloris au choix de l'Architecte.
Protection d'étanchéité :	Sans objet.
Précaution d'isolation thermique :	Sans objet.

#### 1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).

Nature des matériaux :	Béton armé.
Epaisseur :	Selon Etude.
Coloris :	au choix de l'Architecte.
Revêtement extérieur :	Sans objet.
Cloisons de doublage :	Sans objet.
Enduit intérieur :	Peinture ou similaire.
Protection d'étanchéité :	Sans objet.
Précaution d'isolation thermique :	Sans objet.

#### 1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs :

##### Entre locaux privés et autres locaux (escaliers, halls et locaux divers) :

Nature des matériaux :	Béton armé.
Epaisseur :	18 cm.
Coloris :	au choix de l'Architecte.
Revêtement extérieur :	Sans objet.
Cloisons de doublage :	Sans objet.
Enduit intérieur :	Peinture claire au choix de l'Architecte ou similaire.
Protection d'étanchéité :	Sans objet.
Précaution d'isolation thermique :	Sans objet.
Précaution d'isolation acoustique :	Sans objet.

### 1.3 Planchers.

#### 1.3.1 Planchers sur étage courant.

En béton armé épaisseur 16 cm recouvert en sous face par de la peinture et au-dessus, carrelage scellé sur chape pour une épaisseur totale de 5cm.

Isolation acoustique : résiliant type Assour V pour les Planchers des étages.

#### 1.3.2 Planchers sous terrasse.

En béton armé recouvert par de la peinture pour les sous-faces visibles.

#### 1.3.3 Planchers sur entrées, circulations et locaux divers :

En béton armé recouvert par de la peinture pour les sous-faces visibles.

#### 1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts : Sans objet.

## **CLOISONS DE DISTRIBUTION**

**1.3.5** Entre pièces principales.  
Cloison placostyl hydrofugé de 72 mm d'épaisseur recouvert de peinture ou similaire sur ossature métallique ou en béton armé recouvert de peinture ou similaire.  
Isolation acoustique : sans objet.

**1.3.6** Entre pièces principales et pièces de service.  
Cloison placostyl hydrofugé de 72 mm recouvert de peinture ou similaire dans les pièces sèches et complétée d'un enduit type Placotanche ( au droit des baignoire et des douches), de peinture ou similaire et faïence dans les pièces humides ( cuisines, salles d'eau et salles de bains ).  
ou béton armé recouvert de peinture ou similaire (pièces sèches). Cf 2.2.1.  
Isolation acoustique : sans objet.

## **1.4 ESCALIERS**

**1.5.1.** Escaliers.  
Escaliers extérieurs abrités desservant les étages en béton armé (cf.plans).

**1.5.2.** Escaliers de secours : Sans objet.

## **1.5 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

**1.6.1.** Conduits de fumée des locaux de l'immeuble : Sans objet.

**1.6.2.** Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble : Sans objet.

**1.6.3.** Conduits d'air frais : Sans objet.

**1.6.4.** Conduits de fumée de chaufferie : Sans objet.

**1.6.5.** Ventilation haute de chaufferie : Sans objet.

## **1.6 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

**1.7.1.** Chutes d'eaux pluviales.  
En PVC ou aluminium.  
Isolation acoustique : sans objet.

**1.7.2.** Chutes d'eaux usées : En PVC .  
Isolation acoustique : sans objet.

**1.7.3.** Canalisation en sous-sol : Sans objet.

**1.7.4.** Branchements aux égouts : Sur réseaux EU/EV existants.

## **1.7 TOITURES**

**1.8.1.** Charpente, couverture et accessoires.

- Charpente traditionnelle Classe III + T (chevrons sur voiles BA) pour les charpentes apparentes avec panneaux CTBX rainurés à peindre.
- Charpente industrielle Classe III + T (fermettes ou 1/2 fermettes sur dalles BA) pour les combles perdus de l'ensemble des bâtiments.
- Couverture en tôle ondulée pré-laquée 63/100<sup>ème</sup>, compris accessoires - Coloris : au choix de l'Architecte.
- Isolation thermique : sans objet.
- Tous les accessoires d'assemblage ou de fixation seront en acier inoxydable ou en acier galvanisé à chaud , Z350 minimum.

1.8.2. Étanchéité et accessoires : Etanchéité multicouche auto-protégée sur toiture terrasse. Isolation en panneaux de polystyrène.

1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers : Sans objet.

1.8.4. Eléments de décoration : frise en bois peintes – modèles et coloris au choix de l'Architecte, suivant plans.

## **2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.**

### **2.1. Sols et plinthes.**

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales.

- Carrelage grès émaillé 30x30cm – Coloris : au choix de l'Architecte + plinthes assorties.
- Epaisseur : de 5 à 7mm.
- Classement : U3 P3 E3 C2 minimum.
- Scellé sur chape de 4 à 5 cm d'épaisseur.
- Isolation acoustique : résiliant type Assour V pour les planchers en étages.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service.

- Carrelage grès émaillé 30x30cm – Coloris : au choix de l'Architecte + plinthes assorties.
- Epaisseur : de 5 à 7mm.
- Classement : U3 P3 E3 C2 minimum.
- Scellé sur chape de 4 à 5 cm d'épaisseur.
- Etanchéité sous carrelage pour les salles de bain équipées de douches
- Isolation acoustique : résiliant type Assour V pour les planchers en étages.

2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements.

- Carrelage grès émaillé 30x30cm – Coloris : au choix de l'Architecte + plinthes assorties.
- Epaisseur : de 5 à 7mm.
- Classement : U3 P3 E3 C2 minimum.
- Scellé sur chape de 4 à 5 cm d'épaisseur.
- Isolation acoustique : résiliant type Assour V pour les planchers en étages.

2.1.4. Sols des varangues.

- Carrelage grès émaillé 30x30cm – Coloris : au choix de l'Architecte + plinthes assorties.
- Epaisseur : de 5 à 7mm.
- Classement : U3 P3 E3 C2 minimum.
- Scellé sur chape intégrant forme de pente vers évacuation.
- Isolation acoustique : sans objet.

### **2.2. Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures).**

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service.

- Dans les salles de bains : faïence – Coloris : au choix de l'Architecte - sur 3 côtés autour de la baignoire et de la douche jusqu'à 2 m du sol , et au-dessus du lavabo.  
Pose également en tabliers de baignoires.
- Dans les cuisines : sur une hauteur de 45 cm minimum au-dessus des plans de travail
- Mode de pose : collé.

2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces : Sans objet.

### **2.3. Plafonds.**

#### 2.3.1. Plafonds des pièces intérieures.

Peinture acrylique ou similaire sur surface béton ou sur placo plâtre des pièces sèches et humides et glycérophthalique sur plafond bois.

#### 2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre : Sans objet..

#### 2.3.3. Plafonds des varangues

Peinture pliolithe sur béton , acrylique ou similaire.

#### 2.3.4. Sous-face des balcons : Sans objet.

### **2.4. Menuiseries extérieures**

#### ***CLASSEMENT AEV (ETANCHEITE A L'AIR ET AU VENT)***

#### 2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales.

Menuiseries en aluminium extrudé laqué blanc QUALICOAT

##### Séjour :

- Coulissants 3 vantaux sur varangue avec verrouillage, vitrage clair épaisseur minimum de 6 mm, répondant aux normes para-cycloniques en vigueur , de type TECHNAL ou similaire.
- Ensemble deux vantaux vitrés ouvrants à la française et un vantail central fixe vitré sur séjour des appartements en pignon côté mer.
- Localisation : selon plans Architecte.

##### Chambres :

- Fenêtre 1 vantail ou 2 vantaux ouvrant à la française + volet aluminium .
- Localisation : selon plans Architecte.

##### Entrée :

- Blocs-portes palières laquées de type SAINT-TROPEZ de BATIMETAL ou similaire - Motif postformé - huisserie acier galvanisé, porte 1 vantail en acier galvanisé, laqué, béquille alu, répondant aux normes para-cycloniques en vigueur classement AEV.
- Jalousies aluminium de type « Sécurité » TECHNAL ou équivalent avec manœuvre de type levier, treuil ou poignée, répondant aux normes para-cycloniques en vigueur classement AEV , lames aluminium ou verre .

#### 2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de services.

- Jalousies aluminium de type « Sécurité » Lames Aluminium ou verre avec manœuvre de type levier, treuil ou poignée - répondant aux normes para-cycloniques en vigueur classement AEV. Emplacement : Cuisine, WC - et salles de bains suivant appartement.
- Coulissants 1 vantail pocket entre cuisine et varangue suivant appartement avec verrouillage, vitrage clair épaisseur minimum de 6 mm, répondant aux normes para-cycloniques en vigueur , de type TECHNAL ou similaire.
- Localisation : selon plans Architecte.

### **2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire.**

Menuiseries en aluminium extrudé laqué blanc QUALICOAT

#### 2.5.1. Pièces principales.

- Sur les varangues : volets roulants avec motorisation, manoeuvre électrique au rez de chaussée, et coulissants en étage. Volets pliants sur le côté mer et lames aluminium ventilantes fixes sur le côté opposé.

- Dans les séjours des appartements en pignon côté mer : volets roulants avec motorisation, manoeuvre électrique sur ensemble trois vantaux vitrés.
- Localisation : selon plan.
- Sur les chambres : Volets battants ouvrant à la française.
- Localisation : selon plan.

2.5.2. Pièces de service : sans objet.

## **2.6. Menuiseries intérieures.**

2.6.1. Huisseries et bâtis.

En bois traité, à recouvrement sur cloisons légères.

2.6.2. Portes intérieures.

- Nature de matériaux : Postformées.
- Qualité : Ame alvéolaire et huisserie en sapin du nord .
- Aspect de surface : postformé motif droit.
- Dimensions : 0,83 x 2,04 m -0,73x2,04 m.
- Epaisseur : 40 mm.
- Quincaillerie : Bezault ou similaire.
- Nombre de clefs : 1.
- Label : Sans objet.

2.6.3. Portes intérieures salle de bain privative et placards.

- Nature de matériaux : Cèdre.
- Qualité : Massif.
- Aspect de surface : à panneaux en persiennes.
- Dimensions : 0,73x2,04 m.
- Epaisseur : 40 mm.
- Quincaillerie : Bezault ou similaire.
- Nombre de clefs : 1.
- Label : Sans objet.

2.6.4. Impostes en menuiseries :

- A persiennes en cèdre massif sur porte de salle de bain privative.

## **2.7. Serrurerie et garde-corps.**

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui.

Garde-corps aluminium, barreaudage droit et motifs.

2.7.2. Grilles de protection des baies : Sans objet.

2.7.3. Ouvrages divers : Sans objet.

## **2.8. Peintures, papiers, tentures.**

2.8.1. Peintures extérieures et vernis :

- 2.8.1.1. Sur menuiseries : peinture hydrofuge.
- 2.8.1.2. Sur fermetures et protections : laquage usine sur aluminium.
- 2.8.1.3. Sur serrurerie : laquage usine
- 2.8.1.4. Sur béton : Système d'imperméabilisation de type I2 en parties courantes et renfort I3 sur points singuliers sur béton ragréé (produit de ragréage type TECHNICOAT). Aspect de surface : lisse.

2.8.2. Peintures intérieures :

- 2.8.2.1. Sur menuiseries : préparation, deux couches de peinture glycérophtalique.
- 2.8.2.2. Sur murs : peinture acrylique ou similaire dans pièces sèches et humides.
- 2.8.2.3. Sur plafonds : peinture acrylique ou similaire des pièces sèches et humides.
- 2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, et divers : peinture.

### 2.8.3. Papiers peints :

- 2.8.3.1. Sur murs : sans objet.
- 2.8.3.2. Sur plafonds : sans objet.

### 2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.) :

- 2.8.4.1. Sur murs : sans objet.
- 2.8.4.2. Sur plafonds : sans objet.

## **2.9. Équipements intérieurs.**

### **2.9.1. Équipements ménagers :**

#### 2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie.

- 1 évier 1 bac encastré en matériau de synthèse + 1 égouttoir compris robinetterie mitigeur
- robinetterie : ROCA ou similaire

#### 2.9.1.2. Appareils et mobilier :

une plaque électrique 4 feux.

#### 2.9.1.3. Évacuation des déchets : Sans objet.

#### 2.9.1.4. Armoire sèche-linge : Sans objet.

### **2.9.2. Équipements sanitaires et plomberie :**

#### 2.9.2.1. Distribution d'eau froide.

- Installation apparente en tubes de cuivre ou PER.
- Isolation acoustique : sans objet.
- Ventilation secondaire : sans objet.

#### 2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage : Sans objet.

#### 2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle.

- Installation apparente en tubes de cuivre ou PER reliés à un chauffe-eau électrique de 100L.
- Emplacement : selon plans.
- Équipements desservis : baignoire, douche, vasque, évier.

#### 2.9.2.4. Évacuations.

En PVC, diamètres adaptés aux différentes sorties des appareils sanitaires.

#### 2.9.2.5. Distribution du gaz : Sans objet.

#### 2.9.2.6. Branchements en attente.

Branchements lave-linge (dans le cellier) et lave-vaisselle (dans la cuisine) en attente dans chaque appartement.

#### 2.9.2.7. Appareils sanitaires.

- Une vasque encastrée Allia Prima ou similaire compris mitigeur robinetterie et vidange siphon pour chaque salle de bain.
- Cuvette de WC en céramique blanche, de type ROCCA Meridian ou similaire avec abattant.
- Baignoire CONTESSA de ROCA ou similaire en acier émaillé blanc 150 ou 160 cm compris mitigeur robinetterie et vidange siphon et douchette avec tablier de baignoire carrelé.
- Douche DAIQUIRI de ROCA ou similaire en acrylique 160cm x70cm.
- Un lave-mains (eau froide) dans les WC indépendants.

#### 2.9.2.8. Robinetterie.

- Mitigeurs pour évier et baignoire, thermostatique pour la douche, mélangeur pour les lavabos.
- De type ROCA (série LOFT et Monojet N) ou similaire.

2.9.2.9. Accessoires divers.  
Miroirs au-dessus des lavabos.

### **2.9.3. Équipements électriques :**

2.9.3.1. Type d'installation : Encastrée.

2.9.3.2. Puissance à desservir : 6kW pour chaque appartement – à confirmer suivant exécution.

2.9.3.2. Équipement de chaque pièce.

- Appareillage : Neptune de LEGRAND ou similaire.
- Pour chaque chambre : 3 prises de courant 10/16A , 2 points lumineux, une prise téléphone, une prise TV + split (climatiseur).
- Séjour - entrée : 7 prises de courant 10/16A + une prise TV, une prise téléphone et 3 points lumineux .
- Cuisine : 6 prises de courant 10/16A, une prise plaque électrique et une prise four, une prise lave vaisselle, une prise lave linge, une prise téléphone et 2 points lumineux,
- Salle de bains : une réglette au-dessus lavabo derrière un bandeau et une prise.
- Dégagement : une prise de courant 10/16A, un point lumineux.
- Varangue : 1 plafonnier et une prise de courant 10/16 A étanche.
- WC : un point lumineux.

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière.

Sonnerie palière pour chaque appartement à l'extérieur de la porte d'entrée.

### 2.9.4. Chauffage, cheminées, ventilations :

2.9.4.1. Type d'installation : sans objet

2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de .....  
Sans objet.

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur : Sans objet.

2.9.4.4. Conduits de fumée : Sans objet.

2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation : Sans objet

2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais : Sans objet

### 2.9.5. Équipement intérieur des placards ou dressing :

2.9.5.1. Placards.

Aménagement suivant plan architecte avec penderie pour les placards et penderies.

### 2.9.6. Équipements de télécommunications :

2.9.6.1. Radio TV.

1 double-prises TV : canal satellite sur abonnement + Antenne hertzienne ( ou réseau câblé sur abonnement sur un des 2 réseaux), situées dans le séjour et dans les chambres.

2.9.6.2. Téléphone.

1 prise dans chaque chambre, dans le séjour et dans la cuisine.

2.9.6.3. Commande d'ouverture du portail de la résidence.

Système retenu : digicode et interphone téléphonique situé à l'entrée de la Résidence.

2.9.7. Autres équipements.

- Volets roulants sur varangues rez de chaussée : commande électrique.
- Cuisines aménagées : placards selon plans.
- Climatisation : 1 climatiseur de type SPLIT dans chaque chambre.

### **3 ANNEXES PRIVATIVES**

#### **3.1. Caves, greniers.**

3.1.1. Murs ou cloisons : Sans objet.

3.1.2. Plafonds : Sans objet.

3.1.3. Sols : Sans objet.

3.1.4. Portes d'accès : Sans objet.

3.1.5. Ventilation naturelle : Sans objet.

3.1.6. Équipement électrique : Sans objet.

**3.2. Parkings couverts :** Sans objet.

**3.3. Parkings extérieurs.**

Dimensions au sol : selon plan de masse

3.3.1. Sol. : Enrobé.

3.3.2. Délimitation au sol.

Bandes de peinture pour marquage des emplacements + numérotation des lots privatifs.

3.3.3. Système condamnant l'accès :

Un portail électrique avec digicode ou émetteurs pour l'accès des véhicules.

Ouverture par détecteur pour la sortie des véhicules.

### **4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE .**

**4.1. Coursives d'entrée de l'immeuble :** Sans objet.

**4.2. Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et coursives d'étage :** Sans objet.

**4.3. Circulations du sous-sol :** Sans objet.

**4.4. Cages d'escaliers :** Sans objet.

**4.5. Locaux communs.**

4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants : Sans objet.

4.5.2. Buanderie collective : Sans objet.

4.5.3. Séchoir collectif : Sans objet.

4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien : Sans objet.

4.5.5. Locaux sanitaires : Sans objet.

#### **4.6. Locaux sociaux.**

- 4.6.1. Salle de bricolage : Sans objet.
- 4.6.2. Salle de jeux et de réunions : Sans objet.

#### **4.7. Locaux techniques.**

- 4.7.1. Local de réception des ordures ménagères : Abri à l'entrée de la résidence.
- 4.7.2. Chaufferie : Sans objet.
- 4.7.3. Sous-station de chauffage : Sans objet.
- 4.7.4. Local des surpresseurs : Sans objet.
- 4.7.5. Local transformateur EDF : Un local sur le site.
- 4.7.6. Local machinerie d'ascenseur : Sans objet.
- 4.7.7. Local ventilation mécanique : Sans objet.

#### **4.8. Conciergerie.**

- 4.8.1. Composition du local : Sans objet.
- 4.8.2. Équipements divers : Sans objet.

#### **4.9.1. Boîte aux lettres.**

Répondant aux normes définies par LA POSTE (1 boîte par appartement) de marque DECAYEUX ou similaire.  
Matériau : acier traité contre la corrosion, 2 clés et une boîte numérotée par appartement.  
Ensemble des boîtes regroupé sous un carbet à l'entrée de la Résidence .

## **5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

### **5.1. Ascenseurs et monte-charges :** Sans objet.

### **5.2. Chauffage, eau chaude.**

- 5.2.1. Équipement thermique de chauffage :
  - 5.2.1.1. Production de chaleur.  
Sans objet.
  - 5.2.1.2. Régulation automatique.  
Sans objet.
  - 5.2.1.3. Pompes et brûleurs.  
Sans objet.
  - 5.2.1.4. Accessoires divers.  
Sans objet.
  - 5.2.1.5. Colonnes montantes.  
Sans objet.
- 5.2.2. Service d'eau chaude :
  - 5.2.2.1. Production d'eau chaude.  
Sans objet.
  - 5.2.2.2. Réservoirs.  
Sans objet.
  - 5.2.2.3. Pompes et brûleurs.  
Sans objet.
  - 5.2.2.4. Comptage général.  
Sans objet.
  - 5.2.2.5. Colonnes montantes.  
Sans objet.

### **5.3. Télécommunications**

- 5.3.1. Téléphone.  
Raccordement au réseau extérieur sur borne pavillonnaire depuis gaine technique palière.

#### 5.3.2. Antennes TV et radio.

- Antenne radio : sans objet.
- Installation d'un système collectif de télédistribution permettant la réception hertzienne et la réception de Canal Satellite Antilles sur abonnement.  
Pose d'une ou deux antennes de réception hertzienne et d'une antenne parabolique Canal Satellite Guadeloupe pour l'ensemble.
- Distribution par câble coaxial et prise double hertzienne et Canal Satellite sur abonnement dans les appartements.
- Descente dans l'immeuble et raccordements individuels.

#### **5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères.**

- Prévu en containers extérieurs fournis par la Commune dans espace approprié à l'entrée de la résidence – Accès intérieur et extérieur.

#### **5.5. Ventilation mécanique des locaux.**

Sans objet.

#### **5.6. Alimentation en eau.**

##### 5.6.1. Comptages généraux.

- Nombre de compteurs des Services Généraux : un minimum pour l'ensemble des bâtiments, positionnement selon plan.
- Emplacement des compteurs : Selon plans.

##### 5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau : Sans objet.

##### 5.6.3. Colonnes montantes :

- Pour chaque cage d'escalier, selon plans.

##### 5.6.4. Branchements particuliers.

- Coupure de l'eau : dispositif d'isolement inviolable avant compteur installé par le concessionnaire et robinet d'arrêt situé dans chaque appartement en tête de distribution.
- Comptage : un comptage par appartement situé dans le coffret ou dans la gaine.
- Fourniture et pose par le concessionnaire.

#### **5.7. Alimentation en gaz.**

##### 5.7.1. Colonnes montantes : Sans objet.

##### 5.7.2. Branchement et comptages particuliers : Sans objet.

##### 5.7.3. Comptages de services généraux : Sans objet.

#### **5.8. Alimentation en électricité.**

##### 5.8.1. Comptages des services généraux.

Compteurs services généraux, situés dans coffrets tel que représenté sur les plans.

##### 5.8.2. Colonnes montantes :

- Pour chaque cage d'escalier, selon plans.

##### 5.8.3. Branchement et comptages particuliers.

Compteurs et disjoncteurs situés dans les appartements selon NFC 14-100 et 15-100.

## **6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.**

### **6.1. Voirie et parkings.**

6.1.1. Voirie d'accès.  
En enrobé (à sens unique) Cf plan de masse.

6.1.2. Trottoirs : en béton selon plans.

### **6.2. Circulations des piétons.**

6.2.1. Chemins d'accès aux entrées.  
En béton balayé (accès aux appartements).

### **6.3. Espaces verts.**

- 6.3.1. Aires de repos : Sans objet.
- 6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.  
Extérieurs plantés de fleurs, d'arbres et d'arbustes.
- 6.3.3. Engazonnement.  
Sur toute la surface des espaces verts.
- 6.3.4. Arrosage : Sans objet.
- 6.3.5. Bassin décoratif : Sans objet.
- 6.3.6. Chemin de promenade : Sans Objet.

### **6.4. Aire de jeux et équipements sportifs.**

- 6.4.1. Sol : Sans objet.
- 6.4.2. Équipements : Sans objet.

### **6.5. Éclairage extérieur.**

6.5.1. Éclairage des voiries, espaces verts et autres.  
Par candélabres sur mâts et bornes suivant plan d'implantation.

### **6.6. Clôtures.**

- 6.6.1. Sur rue.  
Murs en maçonnerie enduite et peinte.
- 6.6.2. Avec les propriétés voisines.  
Grillage en fil plastifié avec poteaux galvanisés laqués.

### **6.7. Réseaux divers.**

- 6.7.1. Eau : Distribution par canalisation PEHD.
- 6.7.2. Gaz : Sans objet.
- 6.7.3. Électricité depuis réseau EDF  
Raccordement de chaque appartement par câble enterré.
- 6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs : Sans objet.
- 6.7.5. Égouts : Raccordement du réseau EV/EU sur le réseau public existant.
- 6.7.6. Épuration des eaux : Sans objet.
- 6.7.7. Télécommunications : Chambres de tirage et fourreaux depuis les chambres existantes jusqu'aux gaines PTT à chaque escalier.

6.7.8. Drainage du terrain : sans objet.

6.7.9. Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins.  
Vers réseau primaire.

6.8. Piscine : piscine privée réservée à l'usage exclusif des résidents.  
Bassin de 96 m2, clôturé selon normes.  
Filtration par débordement.  
Local technique attenant.